

Question écrite de Mme Danielle CARON (cdH) à Madame Evelyne Huytebroeck, Ministre de l'Environnement relative au choix d'essence d'arbre retenu tel que le tilleul argenté en Région bruxelloise sans tenir compte d'un critère de respect de la biodiversité.

Pour résumé, un permis a été délivré fin 2008 prévoyant l'abattage de 168 arbres et la plantation de 226 tilleuls argentés. En décembre 2009, suite à un diagnostic de dangerosité supplémentaire, Bruxelles Mobilité (organisme régional sous la tutelle de la Ministre de la Mobilité Brigitte Grouwels) avait déjà effectué un abattage de 35 arbres, pour la plupart repris dans le permis d'urbanisme. D'ici le 16 avril, 133 autres marronniers feront connaissance avec la tronçonneuse.

Le tilleul argenté semble n'avoir que des qualités mais il a mais.

Le *Tilia tomentosa* "Doornik", ou tilleul argenté, a été choisi pour sa hauteur élevée à l'âge adulte, soit entre 20 et 30 mètres. Les sujets plantés devraient mesurer entre 7 et 8 mètres. Ils ont pour particularité de plonger profondément leurs racines, ce qui est gage de bonne résistance aux tempêtes. Ils craignent peu les pucerons. Ils résistent bien à la pollution. Peu exigeants, tous les types de sols leur conviennent. Leur gabarit convient idéalement aux contraintes de voirie et ne risque pas de gêner le passage du tram. Et ils sont aisément disponibles en pépinière. Alors, faut-il se consoler de la disparition des marronniers anciens parce que les tilleuls nouveaux sont la promesse de verts et magnifiques lendemains ?

Nous voudrions lancer ici un cri d'alarme contre les tilleuls argentés en même temps que l'association Bruxelles Nature qui regroupe un collectif d'associations bruxelloises engagées dans la défense de la faune et la flore.

Chaque année, en juillet, au moment de la floraison du tilleul argenté, il faudra probablement s'habituer à voir le sol parsemé d'abeilles et de bourdons morts autour des arbres. Le Professeur Pierre Rasmont de l'Université de Mons a produit une "Note de synthèse sur la mortalité des butineurs de *Tilia tomentosa*".¹ Il s'avère que ces arbres sécrètent un parfum puissant qui attire les hyménoptères jusqu'à plusieurs kilomètres à la ronde. Le tilleul continue à diffuser cette odeur attractive lorsqu'il fait très chaud et sec, mais à ce moment le manque d'eau dans le sol tarît le nectar qu'il pouvait offrir. Abeilles et bourdons, abusés par la persistance du parfum qui les avait attirés, tournent en rond autour des arbres qui sont autant de leurres, jusqu'à mourir d'épuisement et de faim. Ce qui est, il faut en convenir, une triste fin.

Pour préserver la biodiversité, il n'est donc pas recommandé de les planter dans nos villes.

Pour ce motif, le tilleul argenté est déjà interdit dans certaines régions d'Autriche. L'inquiétude de Bruxelles Nature est d'autant plus grande que beaucoup d'autres boulevards et avenues bruxelloises devront bientôt remplacer des arbres arrivés eux aussi en fin de vie. Les représentants de l'association invoquent à tout le moins le principe de précaution contre un risque élevé de destruction en masse des abeilles et bourdons bruxellois. Il faut réaliser que les milieux urbains sont devenus des

¹ http://www.bruxellesnature.be/Rasmont_2010_Tilia_tomentosa_Bruxelles_2010_01_28.pdf

refuges pour ces insectes qui ont tendance à disparaître des campagnes depuis l'usage généralisé des pesticides. C'est chose grave parce qu'ils sont les principaux agents pollinisateurs dont dépend largement la pérennité de la flore.

Quelles ont été les différentes réactions des autorités compétentes ?

Déjà, le Collège des échevins de Woluwe-Saint-Pierre avait montré son agacement suite au choix imposé par la Région. La commune avait préconisé le choix du platane, un arbre jugé plus majestueux. Elle reprochait au tilleul argenté ses branches cassantes, lesquelles peuvent présenter un risque en cas de collision, en tombant brutalement à la suite du choc. Suite à un accident, la commune de Bruxelles Ville ne planterait d'ailleurs plus aucun tilleul argenté sur son territoire. Le fait est que le Permis d'urbanisme délivré en septembre 2008 mentionne la nécessité de tenir compte de contraintes pratiques, esthétiques, sécuritaire ... mais sans aucunement mentionner le moindre critère de respect de la biodiversité. Marc Wollast, spécialiste bruxellois de l'apiculture reconnu, a pris contact avec Bruxelles Mobilité en tant que responsable de Bruxelles Nature. Il lui a été opposé deux études qui minimisent les risques pour les bourdons et abeilles. Or, l'étude du Professeur Rasmont fait la synthèse d'une dizaine d'études scientifiques qui montrent l'inverse ...

Il est temps d'organiser au mieux la protection de la biodiversité en Région bruxelloise

Les desiderata de l'association Bruxelles Nature sont clairs: " Ce que nous demandons c'est la mise en place d'un projet cohérent et global autour de la biodiversité de notre ville. La mise en place d'une structure comme une plate-forme biodiversité avec des représentants du conseil supérieur de la Nature, du monde académique et organisée par l'IBGE, qui rendrait des avis et des recommandations. De plus cette commission biodiversité, serait consultée lors de chaque intervention sur une surface verte (permis de bâtir, permis d'abattage, ...), où dans ce cas elle rendrait des avis contraignants." Marc Wollast nous rapporte également que selon le service compétent au sein du cabinet d'Evelyne Huytebroeck: "Bruxelles Mobilité est responsable des plantations le long des voies régionales, un avis de l'IBGE n'est pas nécessaire. Ce cas est effectivement regrettable, mais ils préparent une ordonnance Nature, qui devrait pallier à certaine de ces situations. Par ailleurs, sur l'idée de la mise en place d'une commission, ils seraient favorables à cette idée mais pensent que ce serait impensable au niveau budgétaire". La protection de la biodiversité constitue pourtant un objectif déclaré de Bruxelles Environnement, organisme régional qui affirme vouloir protéger en priorité les espèces menacées. Ce qui est tout à fait le cas des abeilles et bourdons. Est-ce parce qu'un avis "n'est pas nécessaire", c'est à dire que l'IBGE n'est pas légalement obligée de le produire, qu'il faut se résoudre à ce qu'une menace crédible contre la biodiversité en Région bruxelloise ne soit pas examinée aussi sérieusement que possible ? Ce ne sont tout de même pas les services compétents en matière de mobilité qui sont les mieux placés pour traiter le problème des interactions entre faune et flore. Au final, les aimables insectes butineurs bruxellois risquent fort de pâtir de l'absence d'une coopération plus active entre les services d'Evelyne Huytebroeck et de Brigitte Grauwels.

Nos questions sont les suivantes :

- Pouvez-vous infirmer ou confirmer nos dires ? Peut-être à l'aide d'autres études scientifiques ?
- Comment comptez-vous organiser la protection de la biodiversité en Région bruxelloise ?
- Est-il encore possible de proposer une autre essence d'arbre qui ne présenterait pas de désavantage pour la faune et la flore en Région bruxelloise ?
- Pouvez-vous envisager une meilleure coopération entre les services de l'Environnement et ceux de la Mobilité ?
- Si l'avenue de Tervuren ne se révélait pas concluante en termes de préservation de la biodiversité, il serait dès lors inutile de penser étendre l'expérience à d'autres parties du territoire de la région de Bruxelles-Capitale ?

En vous remerciant pour vos réponses.



Danielle CARON
Députée cdH